

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

19 DEC 1950

M

RESTRICTED
SR/59
19 May 1949
FRENCH
Original: ENGLISHCOMPTE RENDU DE LA CINQUANTE-NEUVIEME SEANCE

tenue à Lausanne, le jeudi 19 mai 1949

à 10 heures.

Présents: M. de Boisanger (France) - Président
 M. Yalcin (Turquie)
 M. Ethridge (Etats-Unis d'Amérique)
 Dr. Azcarate - Secrétaire principal

Rapport du Comité général

A la demande du Président, M. de la TOUR DU PIN (Président du Comité général), fait à la Commission un bref compte rendu de la discussion qui a eu lieu au cours de la première réunion du Comité avec les délégations arabes (voir Com. Gen./SR.4).

M. de la Tour du Pin observe que les délégations arabes ont interprété les termes du Protocole d'une façon qu'il juge inacceptable et se sont refusées à discuter les questions ayant un caractère territorial ou tout autre problème, avant qu'Israël ait accepté les mesures d'urgence prévues dans les neuf points du Memorandum relatif à la question des réfugiés. En outre, le Comité n'est pas parvenu à obtenir les garanties demandées par la délégation d'Israël en ce qui concerne les attaques dont Israël est l'objet dans la presse arabe.

A propos du rapport du Président du Comité général, M. ETHRIDGE voudrait signaler que les représentants des propriétaires de plantations d'orangers avaient fait connaître qu'ils avaient maintenant décidé de ne pas entrer en rapport avec la délégation d'Israël. Selon eux, le gouvernement d'Israël sait parfaitement bien que les plantations seront perdues si l'on n'en prend pas soin d'ici vingt jours; ils ont également appris qu'un certain nombre de pompes nécessaires à l'irrigation avaient été enlevées. Etant donné ce qu'ils considèrent comme une action unilatérale et un manque de bonne foi de la part d'Israël, ils croient que des conversations avec les représentants à Lausanne n'auraient guère d'utilité.

Le PRESIDENT exprime ses regrets de l'état d'esprit manifesté par la délégation arabe au cours de la réunion avec le Comité général et de son refus de discuter toute autre question que celle des réfugiés. Il pense que maintenant la Commission devrait faire observer aux délégations arabes qu'elles n'observent pas les engagements qu'elles ont contractés aux termes du Protocole du 12 mai 1949 et que, si elles persistent dans leur attitude présente, la Commission se verra obligée de reprendre toute la question.

M. YALCIN est d'accord pour estimer qu'une note de ce genre devrait être envoyée à toutes les délégations et il pense que les observations de la Commission ne devraient pas porter sur des questions particulières, mais sur l'attitude générale de non coopération et d'intransigeance adoptée par toutes les délégations.

M. ETHRIDGE préconise de s'en tenir pour le moment, vis-à-vis des deux parties, à une mesure qui n'ait pas un caractère officiel. Il faudrait préciser que la Commission ne permettra pas que les conversations

en restent au point mort, et qu'au cours des jours qui viennent, la Commission posera à toutes les délégations certaines questions précises et insistera pour obtenir des réponses concises.

La Commission approuve le point de vue de M. Ethridge.

Memorandum relatif aux réfugiés.

Le PRESIDENT signale que le memorandum du Secrétariat relatif à la question des réfugiés, tel qu'il a été amendé (IS/16), a été remis à la délégation d'Israël; il se demande s'il ne conviendrait pas de le communiquer également aux délégations arabes pour information.

A la demande du Secrétaire principal, la Commission décide de communiquer aux délégations arabes un résumé du document en expliquant que certains points soulevés par ces délégations et par les représentants des réfugiés, ont été soumis à la délégation d'Israël et que dès réception, les réponses de celle-ci seront communiquées aux représentants arabes.